



Salaires impayés et liquidation judiciaire

Par **LB57**, le **20/03/2015** à **00:54**

Bonjour,

Voici ma situation et celle de mes 4 collègues : j'ai été embauchée en CDI dans une SAS en mai 2014. A partir d'octobre 2014, nous n'avons plus touchés nos salaires car les 3 associés avaient des problèmes de trésorerie. Ils nous ont fait patienter en nous faisant miroiter des investisseurs semaines après semaines, en vain. Une seule personne est allé aux prud'hommes début janvier et a obtenu gain de cause mais n'a toujours pas été payée. Nous avons envoyé des courriers au Tribunal pour leur demander d'intervenir. La société a été mise en liquidation judiciaire le 5 mars !

Aujourd'hui le mandataire nous dit que nous ne toucherons que 60 jours d'arriérés de salaires, alors qu'ils nous en manque 5 mois ! Que faire ? Nous sommes tous au bout du rouleau ! Est-il encore possible de saisir les prud'hommes pour contraindre l'AGS de nous rembourser la totalité des salaires impayés ? Merci beaucoup pour votre aide

Par **P.M.**, le **20/03/2015** à **09:03**

Bonjour,

Vous n'avez pas indiqué à quel Tribunal vous avez écrit mais il ne peut pas se saisir lui-même et il aurait fallu faire constater la situation de cessation de paiement par le Tribunal de Commerce...

Il faudrait déjà attendre la décision de l'AGS mais elle n'interviendra de toute façon que dans les limites de sa garantie exposées dans [ce dossier](#)...